



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 126 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

Modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 58/301 du 18 juin 2004 sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, l'Assemblée générale a ouvert pour la Force, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, et mis en recouvrement auprès des États Membres, un crédit d'un montant total de 51 992 200 dollars, dont 47 240 400 dollars pour son fonctionnement, 2 176 900 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté de son personnel et de ses locaux, 2 105 100 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 469 800 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies.

2. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la Force doivent permettre de financer son fonctionnement sur la base du concept d'opérations et d'un effectif militaire de 1 230 hommes. Par la suite, dans sa résolution 1568 (2004), le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations du Secrétaire général concernant la modification du concept d'opérations et la réduction des effectifs de la Force à 860 hommes, comme indiqué dans son rapport du 24 septembre 2004 (S/2004/756).

3. Les économies escomptées, imputables à la réduction des effectifs de la Force, ont toutefois été neutralisées par les dépenses projetées liées aux variations importantes qui interviennent dans les paramètres budgétaires utilisés dans le budget de la Force pour l'exercice 2004/05, en date du 19 décembre 2003 (A/58/644) et aux nouveaux besoins urgents concernant la réinstallation du personnel militaire du secteur 1 (Camp San Martin) et du Ledra Palace Hotel, actuellement fourni par le Gouvernement chypriote, dont l'occupation est dangereuse et qui présentent un risque inacceptable.

4. Les variations des paramètres budgétaires portent sur les aspects suivants : augmentation du taux de l'indemnité de subsistance de la police civile (missions), augmentation du facteur multiplicateur de l'indemnité de poste pour le personnel



international, révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, augmentation du coût contractuel de la location de véhicules, du carburant des diesel et du carburant aviation, et appréciation de la livre chypriote, ce qui augmente les prévisions de dépenses additionnelles pour l'exercice 2004/05 d'un montant brut de 3 755 100 dollars (montant net : 3 975 800 dollars). Compte tenu du coût des projets de construction d'urgence (709 500 dollars) à mettre en œuvre pendant la période 2004/05 (voir également par. 8 ci-dessous), le montant total des crédits supplémentaires à prévoir pour la Force pour l'exercice en cours s'établit à 4 464 600 dollars (brut) (montant net : 4 685 300 dollars), lequel serait en partie financé par les économies escomptées d'un montant de 2 565 800 dollars, résultant de la réduction des effectifs de la Force, ainsi que de la reprogrammation et de la réaffectation des ressources déjà approuvées concernant les crédits supplémentaires nécessaires d'un montant brut de 1 898 800 dollars (montant net : 2 119 500 dollars) (voir tableau).

5. En conséquence, les prévisions de dépenses révisées au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2004/05 s'établiraient à un montant brut de 49 139 200 dollars (montant net : 47 036 100 dollars), soit une augmentation d'un montant brut de 1 898 800 dollars (montant net : 2 199 500 dollars), par rapport aux crédits ouverts, d'un montant brut de 47 240 400 dollars (montant net : 44 916 600 dollars), par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la Force dans sa résolution 58/301.

Tableau
Ressources supplémentaires nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Police civile	204,0
Personnel international	623,1
Personnel recruté dans le pays	1 494,0
Installations et infrastructures	1 457,7
Transports terrestres	579,8
Services médicaux	106,0
Total partiel	4 464,6
Fonds à redéployer	(2 565,8)
Total	1 898,8

6. Les ressources supplémentaires nécessaires, d'un montant de 204 000 dollars au titre de la police civile, sont imputables à l'augmentation des taux de l'indemnité journalière de subsistance (missions) qui sont passés de 12 dollars (frais accessoires seulement) à 36 dollars (frais accessoires et indemnité de repas) le 1^{er} août 2004 et tiennent compte de l'arrêt de la fourniture de rations à partir de cette date.

7. Les ressources supplémentaires nécessaires d'un montant de 623 100 dollars au titre du personnel international sont imputables aux augmentations du facteur multiplicateur de l'indemnité de poste de 27,5 (budgétisé) à 38,2 en juillet 2004 à

47,5 en janvier 2005, tandis que le montant additionnel de 1 494 000 au titre du personnel recruté sur le plan national est imputable à l'introduction d'un barème des traitements révisé qui a pris effet le 1^{er} septembre 2004, ainsi qu'à l'appréciation de 15 % de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis (qui est passée de 0,54 (taux budgétisé) pour un dollar des États-Unis à 0,426 en janvier 2005).

8. En raison de l'état de délabrement du Ledra Palace Hotel et du camp San Martin (état-major du secteur 1) et des préoccupations croissantes en matière de sécurité, la Force a fait établir, à la fin de 2004, une étude technique indépendante, afin de déterminer si ces installations étaient appropriées pour le logement du personnel de police civile et du personnel militaire de la mission. L'étude a confirmé que les installations étaient structurellement dangereuses et que leur utilisation présentait des risques inacceptables. Compte tenu du coût prohibitif de la remise en état de ces locaux (environ 20,2 millions de dollars), la Force transférerait tout le personnel actuellement logé au Ledra Palace Hotel et au Camp San Martin dans des installations conteneurisées, pour un coût total de 3 762 200 dollars, dont 709 500 dollars seraient nécessaires pour financer des services d'ingénieurs conseils et la préparation des sites, ainsi que les projets dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de construction d'égoûts à exécuter pendant l'exercice 2004/05. Le montant restant du coût total estimatif du projet (3 762 200 dollars), qui se chiffre à 3 052 700 dollars représente les crédits nécessaires pour l'acquisition d'installations préfabriquées durant l'exercice 2005/06, pour laquelle il n'a pas été prévu de crédits dans le projet de budget de la Force pour l'exercice 2005/06, daté du 22 décembre 2004 (A/59/656). Les autres prévisions de dépenses additionnelles, d'un montant de 748 200 dollars pour l'exercice 2004/05, au titre des installations et infrastructures, sont imputables à l'augmentation du coût des fournitures, matériaux et services achetés localement, en raison de l'appréciation de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis.

9. Les dépenses additionnelles d'un montant de 579 800 dollars, à prévoir au titre des transports terrestres sont imputables aux augmentations substantielles du coût de la location de neuf véhicules utilitaires 4x4 découlant d'un nouveau contrat qui a pris effet le 1^{er} juillet 2004, ainsi qu'à une augmentation du coût du carburant diesel de 0,28 dollar (budgétisé) par litre à 0,47 dollar par litre et à l'appréciation de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis.

10. Les dépenses additionnelles d'un montant de 106 000 dollars, au titre des services médicaux sont imputables à l'augmentation prévue du coût des fournitures médicales (trousses de premier secours et fournitures pour la prévention du VIH) ainsi qu'à l'augmentation du coût des services médicaux fournis localement, en raison de l'appréciation de la livre chypriote.

11. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouvrir un crédit d'un montant de 1 898 800 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, y compris le montant de 706 500 dollars sur le montant net à financer par les contributions volontaires du Gouvernement chypriote, en plus du crédit de 47 240 400 dollars déjà ouvert pour la même période au titre du fonctionnement de la Force, conformément aux dispositions de la résolution 58/301 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2004;

b) **Mettre en recouvrement le montant de 1 192 300 dollars, représentant le solde du crédit additionnel à raison de 99 358 dollars par mois.**
